

Louis VOLTINI témoigne.

C'est en 1992 que le Conseil Général a préempté les champs où devait passer la déviation du Boulevard Fayol, prévue depuis une vingtaine d'années, et déclarés inconstructibles. En 2000, une poignée d'habitants de Fayol avait alerté le Conseil Général et commencé à manifester. Le Conseil Général décidait alors de lancer l'étude. En 2001 un projet était présenté avec en perspective une mise en service fin 2005. Un premier dossier déposé en préfecture en 2004 était recalé à cause de la loi sur l'eau. Redéposé en 2005 il était validé. L'enquête d'utilité publique était lancée et le Préfet de la Loire prononçait un avis favorable en juillet 2006. C'est alors que l'opposition de Gaffard, hostile au projet, décidait de porter l'affaire devant les tribunaux ce qui conduisit le Conseil Général à suspendre les travaux. En 2009 devant ce retard une Association de nouveaux riverains de Firminy voyait le jour afin de relancer ce projet qui s'enlisait, elle se bat encore aujourd'hui, pour faire aboutir le projet. A noter que la ville du Chambon favorable au projet en 2001 devenait hostile en 2004.



## DEVIATION DE LA RD 500 A FIRMINY

### Historique du dossier

Années 1970 La nécessité d'une déviation du boulevard est devenue une évidence.

Années 1980 La déviation devient indispensable, aucune construction sur les terrains du futur tracé.

17 Juin 1992 Inscription au POS de la commune du Chambon Feugerolles.

1er Juillet 1998 Inscription au POS de la commune de Firminy.

28 Juin 2001 Présentation en réunion publique du projet par les services de la DDT et par le Conseil Général en présence des maires des communes concernées et des conseillers généraux des 2 cantons. Le maire du Chambon Feugerolles défend le projet. Mise en service envisagée: 2005.

21 et 25 juillet 2006 Arrêtés préfectoraux portant respectivement autorisation au titre de la loi sur l'eau et déclaration d'utilité publique.

11 au 26 Octobre 2010 Enquête parcellaire sur les communes de Firminy et du Chambon Feugerolle concernant le dossier de la RD 500.

8 Décembre 2010 Le Préfet vient annoncer à Firminy que les travaux du giratoire peuvent débuter et qu'il va proroger la DUP.

13 Janvier 2011 Le Préfet proroge la DUP de 5 ans.

11 Avril 2011 L'Association procède à un comptage de 5 heures à 21 heures.

16 Mai 2011 Le Maire de Firminy prend un Arrêté interdisant la circulation des véhicules de plus de 7,5T.

17 au 23 Mai et 16 au 22 Juin 2011 A la demande des élus la DDT procède à des comptages.

3 Juillet 2011 Le Tribunal Administratif de Lyon suspend l'Arrêté d'interdiction de circulation des véhicules de plus de 7,5T.

Septembre 2011 Désignation de l'entreprise pour les travaux du giratoire du Bas de la Côte et l'ordre de préparer les travaux est signé.

24 Avril 2012 La Cour Administrative d'Appel de Lyon annule l'arrêté 25 juillet 2006 déclarant d'utilité publique.

**VOUS CONSTATEREZ L'EFFICACITE DU CONSEIL GENERAL QUI EST EN CHARGE DE CE DOSSIER  
DEPUIS 40 ANS.  
BRAVO MESSIEURS !!!!!**